

L'aide FONJEP consiste en un financement forfaitaire, généralement triennal, d'une mission réalisée par un personnel permanent d'une association, qui participe à la réalisation des priorités ministérielles.

Le dispositif est co-géré avec l'association nationale du Fonjep (cf. vidéo de présentation sur le site <https://www.fonjep.org>), qui s'occupe du contrôle administratif de l'emploi, verse au début de chaque trimestre ¼ de l'aide, et développe un certain nombre de projets en faveur de la vie associative.

Il existe plusieurs types de FONJEP, pris en charge et suivis à différents échelons (voir pages suivantes).

Les principes de base* :

	Principes	Précisions
Structures bénéficiaires	Réservé aux associations.	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de structures publiques (sauf GIP). - Si possible, privilégier les structures faiblement employeuses.
Salariés bénéficiaires	Finance le poste d'un salarié qualifié permanent chargé de la mise en œuvre du projet associatif ou de son animation.	<ul style="list-style-type: none"> - Non cumulable avec une aide à l'emploi de l'Etat, ni avec « l'aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises ». - CDI sauf exceptions. - Rôle de coordination de préférence. - Veiller à l'adéquation qualification / profil.
Projets	Un projet qui s'inscrit dans les priorités ministérielles.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les priorités des politiques publiques et le contexte local.
Durée	Convention de 3 ans, possibilité de renouvellement 2 fois (sous conditions, et sauf exceptions).	<ul style="list-style-type: none"> - Si lien avec projet territorial public, possibilité d'ajuster la temporalité. - Renouvellement systématique dans certains cas (cf. tableau suivant), sinon priorité au redéploiement à d'autres bénéficiaires.
Montant	Montant forfaitaire annuel : - 7164 € pour un Fonjep complet (1UC), - 3582 € pour ½ Fonjep (½UC). Coût pour l'association : Frais de gestion, montant fixé annuellement par le FONJEP. 57 € (1UC) ou 28,50 € (½UC).	<ul style="list-style-type: none"> - UC = « unité de compte » - Condition pour un Fonjep complet : temps de travail total de l'employé supérieur à un mi-temps, minimum 70% si Fonjep jeunes. - Demi-Fonjep : obligatoire si temps de travail inférieur ou égal à un mi-temps. - A titre très dérogatoire, possibilité de cumul de 2 UC sur 1 mission/1 salarié. - Montant différent pour les Fonjep R&D et ECSI.
Versement	Trimestriel et réalisé par avance en début de trimestre (vers le 15 du 1er mois du trimestre).	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de mettre en attente un poste (ex. congé maladie > 2 mois, départ du salarié, projet dont le déroulement est perturbé...).

* Certains FONJEP ont des critères spécifiques, se reporter au tableau page suivante, et aux détails dans les divers documents de cadrage.

Le cadre réglementaire :

Dernière circulaire en vigueur (2017) : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42940>

Les FONJEP suivis par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) :

FONJEP SUIVIS PAR LE SDJES					
Type de FONJEP / Financier	Projets cibles	Agrément JEP	Enveloppe 2021 Charente	Renouvellement	Suivi
FONJEP JEP* [MENJS]	Projet de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure, en lien avec les priorités ministérielles, travaillés méthodologiquement pour produire des effets mesurables à la fin des 3 ans	OBLIGATOIRE	22,5	Renouvellement non systématique. Possible pour un nouveau projet ou un nouveau développement particulièrement significatif du projet.	SDJES Cécile LE MASSON
FONJEP JEP IJ (Particularité SDJES Charente) [MENJS]	Développement ou animation d'une structure labellisée Information jeunesse, dans la perspective de l'inscription du projet IJ dans la politique jeunesse de la collectivité intercommunale.	OBLIGATOIRE	4,5 pris sur l'enveloppe dépt ^{ale} JEP	Renouvellement pour 1 structure dont l'IJ est la mission principale, envisageable pour les autres si pas d'aide de la collectivité sur la mission.	SDJES Cécile LE MASSON
FONJEP JEP GE/PTCA [MENJS]	Mise en place d'un groupement d'employeur (GE) dans le champ JEP, ou d'un Pôle territorial de coopération associative (PTCA)	NON OBLIGATOIRE , mais 1 asso agréée JEP dans le consortium	2 pris sur l'enveloppe dépt ^{ale} JEP	Renouvellement non systématique. Les Fonjep AVAL ont vocation à les remplacer.	SDJES Cécile LE MASSON
FONJEP Jeunes [MENJS] <i>Plan de relance #1jeunes1solution</i>	Insertion des jeunes (18-30 ans) dans l'emploi, et préservation de l'action associative	NON OBLIGATOIRE Champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale	8 en 2021 + 8 en 2022	Non renouvelable (disparition des postes à l'échéance)	SDJES Cécile LE MASSON
FONJEP AVAL [MENJS]	Participation au réseau d'appui à la vie associative locale	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention vie associative	9 dont 2 sur le poste de coordinateur	A définir	SDJES Thibaud DELAUNAY
FONJEP CRIB [MENJS]	Centre de ressources et d'information des bénévoles associatifs	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention vie associative	2	Renouvellement systématique après évaluation	SDJES Thibaud DELAUNAY

* Précisions des critères sur le document « Critères d'éligibilité FONJEP JEP ».

Vos contacts au SDJES :

Coordination départementale + Fonjep JEP et Jeunes : Cécile LE MASSON, cecile.le-masson@charente.gouv.fr

Fonjep Vie associative : Thibaud DELAUNAY, thibaud.delaunay@jcs.gouv.fr

Les autres FONJEP :

FONJEP SUIVIS PAR D'AUTRES SERVICES					
Type de FONJEP / Financier	Projets cibles	Agrément JEP	Enveloppe 2021	Renouvellement	Suivi
FONJEP Cohésion sociale [DGCS]	Agrément FJT : accompagnement socioéducatif de qualité Agrément Centre social : participation des jeunes à la vie de la structure	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention cohésion sociale	5,5 en Charente	Renouvellement non systématique.	Suivi DRAJES, avis pour instruction SDJES
FONJEP Politique de la ville [ANCT]	Projets portés par des associations issues des quartiers prioritaires, ou au profit des habitants de ces quartiers.	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention politique de la Ville	10 en Charente	Renouvellement non systématique.	Suivi Préfecture / Délégué du Préfet, gestion DRAJES
FONJEP Recherche et développement [MENESR]	Partenariat entre associations et organismes d'enseignement supérieur et de recherche	NON OBLIGATOIRE 50% JEP Niveau départemental minimum	30 « doubles postes » au niveau national	Renouvelable une fois	Appel à projet national
FONJEP d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) [Agence française de développement]	Actions grand public sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement.	NON OBLIGATOIRE Associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire	61 au niveau national Montant spécifique	Non renouvelable	Appel à projet national triennal (prochain en 2023)

Vos contacts :

Fonjep Cohésion sociale : DRAJES, Florian SZYNAL, florian.szynal@jscs.gouv.fr

Fonjep Politique de la Ville : Délégué du Préfet, Christophe GUILLERIT, christophe.guillerit@charente.gouv.fr